Wallonie sécurité routière AWSR

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Le 15 octobre 2026



PLUS DE 135.000 PARTICIPANTS POUR LES 10 ANS DU QUIZ DE LA ROUTE !

Jamais le Quiz de la Route n'avait attiré autant de participants !

Pour sa 10e édition, organisée du 14 septembre au 14 octobre, le quiz en ligne de l'AWSR a rassemblé plus de 135.000 participants francophones. Les organisations se sont elles aussi mobilisées en nombre : 160 entreprises, associations, universités… se sont inscrites, permettant de sensibiliser 9.400 travailleurs à la sécurité routière.

Avec un score moyen de 7/10, les participants ont globalement bien réussi le Quiz. Derrière ce résultat encourageant se cachent toutefois quelques erreurs, parfois récurrentes, qui montrent que certaines règles du Code de la route restent encore mal maîtrisées. L'AWSR revient sur les erreurs les plus fréquentes de cette édition record.

Un record de participation

Du 14 septembre au 14 octobre, l'AWSR a, comme chaque année, proposé aux Wallons de tester leurs connaissances du Code de la route et de la sécurité routière en répondant en ligne à 10 questions. Une initiative organisée pour la 10e année consécutive.

Avec plus de 135.000 participants francophones, qui ont joué au quiz près de 300.000 fois au total, cette édition établit un nouveau record de participation, dépassant tous les résultats enregistrés depuis le lancement du Quiz de la Route en 2016 (95.000 participants en 2025).

Les organisations ont été un peu moins nombreuses à participer cette année : **160 entreprises, associations, universités et autres structures** ont relevé le défi, contre 200 en 2025. Elles ont toutefois mobilisé davantage de travailleurs. Au total, **9.400 personnes** ont ainsi pu tester leurs connaissances et être sensibilisées à la sécurité routière dans leur milieu professionnel, contre 9.000 l'année dernière.

Parmi les participants ayant obtenu un score d'au moins 7/10 et répondu correctement à la question subsidiaire, le grand gagnant de cette édition remporte un vélo électrique grâce au soutien de Bike Republic.

Pour Erik Heggen, Chief P&C Retail Officer chez AXA Belgium : *« Les véhicules deviennent plus sûrs et les technologies toujours plus performantes, mais elles ne remplaceront jamais l'attention et les connaissances des usagers. La prévention reste donc essentielle. Les résultats de cette édition montrent que nous sommes tous disposés à prendre quelques minutes pour faire le point sur nos connaissances et les rafraîchir. En tant que premier assureur voiture du pays, nous sommes heureux d'avoir pu contribuer à cette initiative en mobilisant de nombreuses entreprises autour de cet enjeu de société. »*

Les principales erreurs des participants

Derrière le bon score moyen de 7/10 enregistré cette année, plusieurs questions affichent des taux d'erreur importants.

La question ayant posé le plus de difficultés concerne l'utilisation des **feux de brouillard arrière**. **Plus de 3 participants sur 4 (76 %) ignoraient en effet qu'il est obligatoire de les allumer en cas de forte pluie**, même lorsque la visibilité est supérieure à 100 mètres. Un rappel utile à l'approche de l'automne. Ces feux permettent d'améliorer la visibilité du véhicule pour les conducteurs qui le suivent.

Autre question qui a généré de nombreuses erreurs : 66 % des participants ne savaient pas qui doit obligatoirement porter une veste de sécurité rétroréfléchissante en cas de panne sur l'autoroute. L'obligation ne concerne que le conducteur même s'il est recommandé que tous les occupants qui quittent le véhicule en portent une pour leur sécurité.



Certains marquages routiers ont également posé problème. Près de 2 participants sur 3 (65 %) n'ont pas reconnu le marquage en damier, qui signale un site spécial franchissable réservé au trafic des transports en commun. Celui-ci ne fait pas partie de la chaussée et ne peut être emprunté que dans certaines situations, notamment pour contourner un obstacle ou accéder à une propriété riveraine ou à une place de stationnement.

Wallonie sécurité routière AWSR

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Le 15 octobre 2026

Mobilité active : des règles qui prêtent encore à confusion

Comme lors des précédentes éditions, plusieurs règles liées à la mobilité active et au partage de la route restent également méconnues. Ainsi, 61 % des participants ignoraient qu'un cyclomoteur de classe B ou un speed pedelec doit emprunter la piste cyclable sur une route où la vitesse maximale est supérieure à 50 km/h, lorsqu'elle est présente et praticable.

Par ailleurs, 59 % des répondants ignoraient qu'il est permis de traverser un passage pour piétons à trottinette électrique, à condition de céder la priorité aux conducteurs circulant sur la chaussée. Plus d'un participant sur deux (53 %) ignorait également que les cyclistes peuvent rouler à deux de front sur une piste cyclable, pour autant qu'ils ne gênent pas les autres usagers.

Le port du casque en trottinette électrique de plus de 20 km/h, une obligation entrée en vigueur en septembre dernier, a lui aussi donné du fil à retordre aux participants : **55 % n'ont pas répondu correctement à la question**.

Ces résultats rappellent que la connaissance du Code de la route n'est jamais définitivement acquise. Certaines règles évoluent, d'autres sont moins souvent appliquées au quotidien et peuvent facilement être oubliées. D'où l'intérêt de tester régulièrement ses connaissances et de les remettre à jour. C'est précisément l'objectif du Quiz de la Route, qui permet chaque année à des milliers d'usagers de faire le point sur leurs connaissances et de découvrir ou redécouvrir certaines règles essentielles.

Le Quiz reste accessible toute l'année

L'édition 2026 est terminée, mais le Quiz de la Route reste disponible toute l'année sur **www.quizdelaroute.be**. Une occasion de tester ses connaissances ou de découvrir les bonnes réponses aux questions de cette édition.

Le Quiz de la Route est une initiative conjointe de l'AWSR et de la VSV (Vlaamse Stichting Verkeerskunde), en collaboration avec AXA Belgium et avec le soutien de Touring et Cambio.

Wallonie sécurité routière AWSR

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Le 15 octobre 2026

Les 10 questions les moins bien répondues

1. **Quand devez-vous allumer vos feux de brouillard arrière, même si la visibilité est supérieure à 100 m ?** (76% des participants n'ont pas donné la bonne réponse : en cas de forte pluie).
2. **Vous tombez en panne avec votre voiture et vous sortez avec votre famille sur la bande d'arrêt d'urgence de l'autoroute. Qui doit obligatoirement porter une veste de sécurité rétroréfléchissante ?** (66 % des participants n'ont pas donné la bonne réponse : le conducteur).
3. **Que signifie le marquage en damier représenté ici ?** *(65% des répondants n'ont pas donné la bonne réponse : il indique le début d'un site spécial franchissable).*



4. **Vous êtes témoins d'une situation d'urgence à un passage à niveau et souhaitez appeler les secours. Quel numéro devez-vous composer ?** (64 % des participants n'ont pas donné la bonne réponse : 1711).
5. **Pouvez-vous déposer un passager à un arrêt de bus ?** *(62 % des participants n'ont pas donné la bonne réponse : oui que ce soit en agglo ou hors agglo).*
6. **La limitation de vitesse est de 70 km/h sur cette route. Où devez-vous circuler avec votre cyclomoteur de classe B ou votre speed pedelec ?** (*61% des participants n'ont pas donné la bonne réponse : sur la piste cyclable).*
7. **Pouvez-vous traverser sur un passage pour piétons en roulant avec votre trottinette électrique ?** *(59% des participants n'ont pas donné la bonne réponse : oui mais vous devez céder la priorité aux conducteurs sur la chaussée).*
8. **Que signifie ce feu clignotant jaune-orange ?** *(58% des participants n'ont pas donné la bonne réponse : les cyclistes, les speed pedelecs et les cyclomotoristes à deux roues sont autorisés à tourner à droite).*



9. **Est-il obligatoire de porter un casque pour conduire une trottinette électrique ?** *(55% des participants n'ont pas donné la bonne réponse : Oui, si la trottinette peut rouler à plus de 20 km/h).*
10. **Peut-on rouler à deux de front sur une piste cyclable ?** *(53% des participants n'ont pas donné la bonne réponse : oui tant que vous ne gênez pas l'autre ou les autres cyclistes).*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE
Le 15 octobre 2026

Contacts Presse

AWSR
Belinda DEMATTIA
0498/048.361
belinda.demattia@awsr.be

AXA Belgium
Rodolphe Van Nuffel
0486/899.390
rodolphe.vannuffel@axa.be